

INFO SARTEC

S O C I É T É D E S A U T E U R S D E R A D I O , T É L É V I S I O N E T C I N É M A

MOT DU PRÉSIDENT

JUSQU'OU PEUT-ON ALLER ?

Que peut-on montrer à la télévision ? Que peut-on dire ? Y a-t-il des sujets dont on ne peut parler ? Des phrases qu'il ne faut jamais écrire ? Voilà un débat qui refait ponctuellement surface, depuis pratiquement l'arrivée de la télévision chez nous.

Au début, ce n'est pas la langue employée qui créait problème. Jamais un auteur n'aurait en effet osé faire sacrer un personnage sous peine d'être voué à la géhenne par les téléspectateurs et les membres du clergé. C'était l'époque des jurons inoffensifs, le « tabarouette » du *Survenant* de Germaine Guèvremont, le « viande à chien » de Séraphin ou le « bouleau noire » d'Alexis dans *Les Belles histoires des pays d'en haut* de Claude-Henri Grignon.

Il n'était pas non plus question d'aborder de front les sujets litigieux. La télévision était rassembleuse et devait contribuer, comme le dira le premier ministre du Québec Jean Lesage lors de l'inauguration de Télé-Métropole en 1961, à « servir les intérêts du Canada français. »

Pas étonnant donc qu'un téléroman comme « Le paradis terrestre » de Réginald Boisvert et Jean Filiatrault, ait été brusquement retiré de l'affiche en 1972 après qu'on ait vu, dans un épisode, deux homosexuels se... tenir par la main ! Manifestement, le seuil de tolérance de l'époque était plus bas que celui d'aujourd'hui...

Depuis, le portrait télévisuel s'est transformé de fond en comble. Plus aucun sujet n'est tabou et les auteurs, de juste droit, ne



© MICHEL DUBREUIL, PHOTOGRAPHE

s'enfèrent plus dans les fleurs du tapis lorsqu'il est question de s'exprimer par le biais de leurs personnages.

Pourtant, certains nostalgiques regrettent cette « belle époque » où la télévision ne diffusait que des histoires propres, édifiantes, qui sentaient bon l'encaustique, les draps sur la corde à linge ou les embruns du grand large. Ces gens s'insurgent aujourd'hui contre le fait que des personnages emploient des mots crus, qu'ils sacrent, qu'ils disent des « choses pas belles » dans une syntaxe bancale à faire se retourner le Grand Larousse et le Petit Robert dans leur tombe. Ces gens se plaignent que le bon goût et le respect d'autrui ont fait place à la vulgarité, à la petitesse et à la facilité, et que la piètre qualité du français dans les émissions télévisuelles reflète la pauvreté de notre culture et notre abâtardissement collectif...

Qui a raison ? Où tirer la ligne ? Un auteur a-t-il le droit de choquer, de déranger, de mettre en lumière des particularités de notre société que certains Tartuffes ne sauraient voir ?

Absolument. Un auteur n'a pas à être moralisateur, il n'a pas à être éducateur. Un auteur n'a de compte à rendre qu'à l'authenticité de son propos, qu'à la cohérence de son univers. Voilà l'aune à laquelle il doit se mesurer. Et s'il s'éloigne de cet objectif, n'ayons crainte, c'est le public téléspectateur, bien plus que la chapelle des biens pensants, qui rendra son verdict en allant voir ailleurs ce que présentent les chaînes concurrentes. C'est une évidence que certains ont, hélas !, tendance à oublier et que je tenais à rappeler.

Longue vie à l'imaginaire, à l'audace et à l'authenticité de nos auteurs ! ☐

MARC GRÉGOIRE

LA SARTEC FAIT PEAU NEUVE

Au fil des ans, la SARTEC a changé plus souvent de nom que de tapis. Ce n'est donc pas sans une certaine tristesse qu'après 25 ans de loyaux services, nous avons mis aux rebus ce qui faisait davantage office de porte-poussière que de moquettes pour les remplacer par des planchers de bois franc.

Sur les trois étages de notre édifice, l'entrepreneur choisi a donc dû vider les bureaux ; enlever les tapis, changer les luminaires ; peindre les locaux ; poser des planchers en érable, plinthes et quarts-de-rond partout, sauf dans l'escalier où un nouveau tapis a été installé. Des travaux qui ont non seulement permis de rafraîchir l'atmosphère, mais ont aussi ajouté à la valeur patrimoniale du 1229 Panet.

C'est la firme Congrex Inc. de Laval (le plus bas soumissionnaire), qui a réalisé les rénovations durant trois fins de semaine consécutives, tout en faisant en sorte que les bureaux soient fonctionnels les lundis matins. Bilan : un travail professionnel sans aucune surprise ni dépassement de coût et effectué en moins de temps qu'annoncé.

[SOMMAIRE]

2 Vie associative

REPORTAGE

3 Scénarios sur la place publique

4 Réaliateurs fascinants, je suis à vous !

À PROPOS

6 Tout ce que vous avez voulu savoir sur le court sans...

DOSSIER SARTEC

10 Internet : menace ou possibilités ?

11 Le jeune public francophone dépossédé de sa culture et privé de ses artistes

MÉMOIRE

14 L'avenir de notre cinéma

L'Info-SARTEC est publié par la SARTEC dont les bureaux sont situés au :

1229, rue Panet
Montréal, (Québec)
H2L 2Y6
Téléphone : (514) 526-9196
Télécopieur : (514) 526-4124
information@sartec.qc.ca
www.sartec.qc.ca

La SARTEC défend les intérêts de ses membres dans le secteur audiovisuel (cinéma, télévision, radio) et est signataire d'ententes collectives avec Radio-Canada, Télé-Québec, TQS-Point final, TVA, TVOntario, TV5, Carrefour, l'ONF et l'APFTQ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

Marc Grégoire

VICE-PRÉSIDENT

Mario Bolduc

TRÉSORIÈRE

Sylvie Lussier

SECRÉTAIRE

Joanne Arseneau

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES

Michelle Allen

Marie Cadieux

Robert Marinier, délégué des régions

Marc Roberge

Marc Robitaille

SECRÉTARIAT

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Yves Légaré

DIRECTRICE ADJOINTE

Valérie Dandurand

CONSEILLÈRES EN RELATIONS DE TRAVAIL

Suzanne Lacoursière

Mélissa Dussault

SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

Nicole Claveau

ADMINISTRATRICE

Diane Archambault

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Micheline Giroux

COMMIS À L'ENTRÉE DE DONNÉES

Mireille Lagacé

RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

Manon Gagnon

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MONTAGE

M.-Josée Morin

IMPRESSION

Imprimerie EXPRESSART Inc.

APPELS À FRAIS VIRÉS

Les membres hors Montréal ne doivent pas hésiter à faire virer leurs frais d'interurbain pour communiquer avec la SARTEC.

FÉLICITATIONS ! À NOS MEMBRES

Richard Desjardins,

- Mérite du français dans la culture 2005.

Janette Bertrand, *Quelle famille, Parler pour parler, Avec un grand A,*

- Lauréate au Gala 2005 de Femmes du cinéma, de la télévision et des nouveaux médias.

Gilles Carle,

- Spectacle Hommage.

Marcel Beaulieu (scénario) et **Francis Leclerc** (scénario et réalisation), *Mémoires affectives,*

- Meilleur scénario, Prix Génie ;

- Meilleur film, Prix Jutra ;

- Prix du public – RVCQ, Prix Coup de cœur Super Écran ;

Yves Pelletier, *Les Aimants,*

- Meilleur scénario, Prix Jutra ;

Denys Arcand, *Les Invasions barbares,*

- Film s'étant le plus illustré à l'extérieur du Québec, Prix Jutra ;

Luc Déry, André Ducharme, Yves Lapierre,

Guy A. Lepage, Sylvain Roy, *Camping*

sauvage,

- Billet d'or pour le film québécois ayant réalisé le meilleur box-office, Prix Jutra ;

Luc Dionne et Sylvain Guy, *Monica la Mitraillé,*

- Meilleure adaptation, Prix Génie ;

Hugo Latulippe, *Ce qu'il reste de nous,*

- Meilleur documentaire, Prix Jutra ;

- Meilleur film québécois 2004, Prix de l'Association québécoise des critiques de cinéma (AQCC) ;

Helen Doyle, *Soupirs d'âme,*

- Meilleur essai – prix de la Fondation Émile-Nelligan, FIFA 2005 ;

- Meilleur long métrage documentaire – prix Association des Femmes Journalistes, 27^e Festival international de films de femmes de Crêteil

AVIS DE RECHERCHE

Nous avons des chèques de Radio-Canada pour les personnes suivantes : Succession Florence Martel, Succession Marcelle Barthe, Sylvain Carbonneau, Émile Coderre, Léon Dewine, Denis Houle, Marie-Pascale Huglo, Jean Lafleur, Marie-Claude Lavallée, Guy Parent, Gema Sanchez, Taib Soufi.

Enfin, la Commission du droit d'auteur nous a demandé d'agir comme fiduciaire des droits qu'elle a fixés pour l'utilisation d'extraits d'œuvres de Raymond Guérin et Émilien Labelle produites par la SRC.

Si vous connaissez l'une ou l'autre de ces personnes, communiquez avec Diane Archambault au (514) 526-9196.

NOUVEAUX MEMBRES

Depuis notre dernier numéro (DÉCEMBRE 2004), nous comptons les nouveaux membres suivants :

Patrick Bélanger
Réal Béland
Lyne Bellavance
Alexandre Bernard
Andrée Blais
Lorraine Boutin
Doris Brassat
Martine Breuillaud
Chloé Cinq-Mars
Édith Cochrane
Claire Corriveau
Luc Côté
Raoul Duguay
Simon Gravel
Pascal Henrard
Stéphane Hogue
Ian Lagarde

Marie-Josée Laporte
Stéphanie Lasnier
Stéphane Lefebvre
Jean-François Lévesque
Sophia Lussier
Gilles Marcotte
Lisette Marcotte
Jean-François Mean
Stéphanie Mercier
Martin Messier
Bruno Meunier
Fabienne Michot
Michel Mongeau
Daniel Morin
Malorie Nautl-Cousineau
François-Étienne Paré
Jean-Marc Parent

Karl Parent
Martin Payette
Michel Pelland
Anne Pelouas
Martin-David Peters
Luc Picard
Anne-Marie Rainville
Iann Saint-Denis
Pascal Sanchez
Julie Simard
Edgar Soldevilla
Marc St-Onge
Pierre-Marc Trudeau
Annie Turcotte
Marc-André Vigneault

Nouveaux membres



Une journée avec le cinéma français –
Les Rendez-vous du cinéma québécois

Scénarios sur la place publique

PAR CARMEL DUMAS

Le 22 février dernier, les Rendez-vous du cinéma québécois conviaient les auteurs à une rencontre avec des professionnels du cinéma français au cours de laquelle Isabelle Massot, fondatrice du Festival des scénaristes de la Ciotat a présenté son Festival en compagnie de Denis Chouinard. Puis, ce fut au tour de Roger Bohbot de partager ses réflexions sur le métier de scénariste et les spécificités de l'écriture pour le cinéma et de parler de ses collaborations avec les réalisateurs.

Pour sa 8^e édition, le festival de La Ciotat s'installe à Bourges, passant de la ville des frères Lumière à celle où André Malraux a créé une des maisons de la culture les plus dynamiques d'Europe.

Depuis 2001, le Québec participe à ce festival international des scénaristes, unique en son genre, qui sera parrainé cette année par le cinéaste Claude Miller.

C'est un festival qui s'élargit et il sera intéressant d'observer quelle place la scénarisation à l'état pur réussira à y garder au cours des années à venir. La philosophie qui donne son souffle à l'événement reste noble et stimulante, invitant les auteurs à un forum qui arrive souvent à leur faire gagner des mois d'écriture solitaire. Pas de compétition, pas de prix, pas de jugement, qu'un bel effort de solidarisation, voilà l'idée.

Le beau défi, c'est la présentation de scénarios de fiction devant un grand et large public qui n'a pas lu les scénarios et qui est là pour se laisser conter une histoire. « Le public pointe très vite les problèmes de l'auteur, ses doutes, ses questions », affirme la créatrice de l'événement, Isabelle Massot, qui a décelé le besoin d'un tel événement après avoir longtemps « papillonné » autour de scénaristes. C'est un premier recul sur un travail de moine.

S'ajoute cette année nombre de volets, dont SOS agent. « En France, il n'y a pas beaucoup d'agents d'auteurs. C'est assez violent ce qu'ils vivent, ils ont besoin d'accompagnement ». L'atelier montage, aussi : « Très proche de l'écriture, même si ce n'est pas absolument vrai que le montage est une écriture ». Et, ambition ou audace ? Des ateliers pour « parrainer, coacher » les futurs critiques !

Ce festival est de toute évidence une source de ressourcement extraordinaire pour les auteurs. Denis Chouinard se rappelle de manière aiguë le stress et l'excitation ressentis l'an dernier quand il a eu la chance de tester ainsi l'universalité de son scénario : « C'est formateur de devoir résumer et expliquer ton histoire à des gens qui ne connaissent rien à toi et à ton sujet. Il faut faire comprendre et véhiculer des émotions profondes ».

Ce qui n'empêche pas les scénaristes de faire la bringue tandis que de petites fourmis s'adonnent au marathon du court, séquestrés durant quarante-huit heures pour bâtir une histoire. C'est un jeu. On ne prétend pas qu'un scénario, même court, prenne vie en si peu de temps. C'est ça l'écriture : c'est le temps de faire des folies qui ne coûtent pas cher ! [1]

Une journée avec le cinéma français –
Les Rendez-vous du cinéma québécois

Réalisateurs fascinants, je suis à vous!

PAR CARMEL DUMAS

Confession d'un co-scénariste

Les scénaristes et leurs personnages ont droit à la contradiction. On pourrait dire que c'est la leçon qu'est venu donner le co-scénariste français Roger Bohbot aux fidèles des Rendez-vous du cinéma québécois 2005.

Car l'expression a traversé l'océan. On ne donne plus des ateliers, on donne des leçons, peu importe que le maître s'empresse de renier sa matière. Malgré quelques écarts un tant soit

peu freudiens, Bohbot est resté catégorique : il n'est pas scénariste. Ce terme, il ne s'en sert que comme carte de visite, du bout des lèvres et des doigts, de peur de se brûler au corporatisme qui s'y rattache dans son esprit d'aspirant romancier happé au hasard de rencontres

par l'écriture cinématographique. Ses aveux ont fait plaisir à bien des réalisateurs, notamment à notre collègue Mireille Dansereau, « scénariste par défaut » : « Ça fait longtemps que j'ai entendu au Québec un scénariste qui respecte autant le réalisateur. » Du tac au tac, le professeur venu du vieux pays précise qu'il n'en attend pas moins des réalisateurs chez qui il observe parfois une « méconnaissance (du métier de scénariste) qui confine un peu au mépris ». L'expérience lui a appris que « meilleurs étaient les réalisateurs, plus ils étaient conscients de ce que l'on apporte

comme scénariste », mais il s'empresse d'ajouter, bon élève des Rendez-vous : « Ici, le seul auteur reconnu est le scénariste. Ça me paraît gênant ».

Nous sommes d'accord, mon vieux. Le combat des ego, c'est toujours gênant pour quelqu'un.

Et c'est pourtant là, dans ce coin privé et secret où l'artiste abandonne son ego pour embrasser l'universalité, que le donneur de leçon Bohbot nous rattrape, arrive même à nous séduire, à nous intéresser à son approche. Roger Bohbot est un auteur en questionnement qui se laisse fasciner par les réalisateurs. À ceux qui savent aiguïser sa curiosité, il accepte de donner son intelligence, son temps, sa sensibilité. Apparemment sans mesure, même s'il reconnaît que les questions financières peuvent devenir décisives : « On fait comment, s'il faut écrire gratuitement pendant un an ? » Ceux qui ont la réponse, n'hésitez pas à nous écrire.

Rencontres fascinantes

Roger Bohbot, répétons-le, est co-scénariste, ayant récemment collaboré à l'écriture des films *Le Silence* d'Orso Miret et *Rois et reines* d'Arnaud Desplechin. Ce n'est pas l'écriture proprement dite qui le fait vibrer, mais beaucoup plus la dimension existentielle de rencontres privilégiées avec des réalisateurs qui lui présentent la possibilité d'explorer une thématique qui ouvre les portes sur un nouveau monde dont il sortira « différent ».

Tout a commencé en 1995 avec Erick Zonca, qu'il avait croisé au fil de petits boulots courus par une population d'artistes réduits à vendre des annonces au téléphone pour survivre : « La question du statut scénariste/ réalisateur ne se posait pas car nous étions amis. J'ai dépassé les limites de ma fonction. Il y eut quelques engueulades homériques. »

« Le fait d'écrire un personnage de femme déplace mes points d'aveuglement. J'ai l'impression de mieux voir et d'être plus libre ».

L'œil alerte de Zonca avait capté et retenu deux personnages qu'il avait envie d'opposer et de réunir : « J'aimerais bien savoir ce que cette histoire contient », confia-t-il à un Bohbot étonné (« Si lui ne le sait pas... »).

Et c'est ainsi que naquit finalement *La vie rêvée des anges* dans lequel le co-scénariste retrouve 40 % de ce qui a été écrit en dix mois de jasette à bâtons rompus du matin au soir sur une période d'un an et demi.

Cette expérience a aidé l'auteur à définir son rôle de scénariste qui n'est pas scénariste. Son travail ne consiste pas à raconter une histoire, mais plutôt à la découvrir, à la débusquer.

Cette ouverture d'esprit et sans doute la disponibilité intellectuelle qui l'accompagna fit qu'un réalisateur recommanda le co-scénariste à l'autre. Bohbot se retrouve avec l'opposé absolu de Zonca, le Corse taciturne Orso Miret qui ne laisse tomber que six ou sept phrases lors de leur première heure passée ensemble. « Je suis reparti avec le scénario et j'ai mis quinze jours à rappeler parce que j'étais complètement traumatisé. J'ai accepté moins pour le scénario que pour le bonhomme. J'avais envie de savoir ce qu'il avait dans la tête. » À toutes les idées qu'il apportait, le réalisateur disait non. En cinq, sept heures d'échange, ils n'arrivaient qu'à pondre deux lignes. Finalement, le « forçage » est venu d'un proverbe africain que Bohbot entend un soir dans un documentaire : « L'homme qui ne parle pas n'est pas sorti du ventre de sa mère. »

Miret et Bohbot ont travaillé deux films ensemble. Humble, Bohbot reconnaît n'avoir « rien à vendre » à part sa bonne volonté, mais on entend dans le non-dit la difficile et riche voie intellectuelle qu'il a décidé d'explorer. « On ne peut pas écrire avec quelqu'un s'il ne se produit pas une rencontre, qu'elle soit harmonieuse ou tumultueuse. Il faut qu'un film m'implique. »

La leçon comportait beaucoup d'autres anecdotes qui sont autant de pistes de réflexion. L'homme Bohbot n'est pas au bout de ses explorations, l'une étant l'écriture de personnages féminins qui lui permettent de se projeter de façon un peu moins égocentrique : « Le fait d'écrire un personnage de femme déplace mes

points d'aveuglement. J'ai l'impression de mieux voir et d'être plus libre ». Questionné sur les accusations portées par la comédienne Marianne Denicourt contre le réalisateur Arnaud Desplechin qui se serait servi d'une tranche de sa vie pour nourrir l'intrigue de *Rois et reines*, Bohbot balaie les responsabilités du revers de la main : « J'ai pris la décision de ne jamais demander de détails biographiques. Mon travail, c'est d'aider le réalisateur à passer à la fiction. Je crois que les réalisateurs sont libres de puiser leur inspiration là où ils veulent. Il m'arrive de me piller moi-même et de me dire ensuite, trop tard, c'est donné. »

Le scénariste qui n'est pas scénariste est lucide. Il accepte que le film auquel il se donne appartient au réalisateur et non à lui. Il lui arrive de trouver des choses ratées et il reconnaît avoir du mal à assister à la décomposition, à la transformation du scénario. « Je continue à voir des scènes qui ne sont pas là. Je ne dis pas que ça manque, mais ça existe en parallèle. »

Un jour, ce scénariste qui n'est pas scénariste signera peut-être un roman ou un film : « Si j'écrivais un scénario seul, je le réaliserais. Un scénario c'est un texte, c'est aussi un film. Mais mieux vaut être un bon scénariste qu'un mauvais réalisateur de plus. »

Chacun évolue dans son espace. En ce sens, la leçon de Bohbot s'est donnée avec lucidité et rigueur. []

Festival des scénaristes

8^e FESTIVAL INTERNATIONAL DES SCÉNARISTES

du 6 avril au 10 avril 2005

www.scenario-mag.com/festivaldesscenaristes04/festivalfestivalactu.htm

festivalscenaristes@free.fr

Tél. : + 01 44 84 38 11

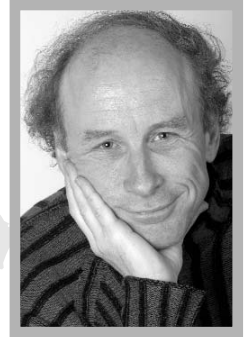
Télec. : + 01 44 84 70 14

Du Québec, Kent Scott (*La Grande séduction*) et Roger Frappier, MaxFilms Production y participeront, respectivement, à titre de parrain scénariste et de parrain producteur du Marathon d'écriture du court métrage de 48 heures.

COURT MÉTRAGE

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le court sans...

PAR MICHEL COULOMBE



En quelques années, avec le nouveau millénaire, le court métrage a pris au Québec une place qui, jusque-là, lui échappait complètement. Longtemps laissé pour compte, relégué à la marge sans autre forme de procès, voilà qu'il suscite un intérêt nouveau et attire un public sans cesse croissant. Autopsie d'un phénomène.

Autant l'admettre, cette embellie, cet essor du court métrage doit beaucoup à la technologie. Les caméras dv, légères, faciles à manipuler, relativement peu coûteuses, ont bousculé leurs ancêtres 16 mm. Les inaccessibles suites de montage ont elles-mêmes été déclassées par des logiciels qui permettent au pur néophyte de déplacer, manipuler, restructurer sons et images à volonté sans coûts supplémentaires. Certes, les outils technologiques ne garantissent pas le talent et les industries techniques demeurent indispensables, mais ces innovations contribuent indiscutablement à la démocratisation d'un mode d'expression qui va de soi pour la jeune génération, saturée d'images en mouvement depuis le berceau.

Un jeune cinéaste peut aujourd'hui réaliser un court métrage en relative autarcie, avec les moyens du bord, néanmoins selon de véritables standards professionnels. Il peut ensuite faire circuler son film sur support dv, l'envoyer lui-même à divers festivals et programmeurs, le sous-titrer, le graver sur support DVD ou même, simplement, le numériser et le mettre en ligne sur une page personnelle ou un site artisanal. Une petite révolution. Un pied de nez à l'industrie cinématographique. Il est également possible pour un cinéaste, quoique ce soit beaucoup plus rare, de kinescoper sur support 35 mm un court métrage tourné en numérique. C'est ce qu'a fait Éric Gravel de sorte que son film, *Ce n'était qu'un rêve*, un kino fauché, a maintenant un distributeur européen.

On court de Montréal à Gaspé

Le phénomène a pris une telle ampleur qu'il est devenu tout simplement impossible de dénombrer précisément les courts métrages québécois. Combien s'en tourne-t-il ? Bien malin qui pourrait avancer un chiffre précis. Plusieurs centaines... Qui d'ailleurs pourrait dire où se situe la frontière entre la produc-

tion dite professionnelle et le volet amateur ? Longtemps, exception faite de la production super 8, généralement de facture amateur, puis de la vidéo, souvent destinée à un public ciblé et restreint, la production d'un court métrage exigeait des moyens, investissements d'organismes publics, laboratoire, équipe technique. Cela facilitait évidemment l'inventaire. Aujourd'hui, non seulement tourne-t-on de plus en plus de courts métrages, certains bien sûr d'un amateurisme sans appel, d'autres très maîtrisés, mais on a mis un terme à la traditionnelle concentration de la production autour de Montréal et de Québec. Lorsque la chaîne ARTV a lancé le concours Objectif lait à l'hiver 2002, la réponse a largement dépassé les attentes. En tout juste quelques semaines 210 cinéastes, les uns de la Gaspésie, les autres du Plateau Mont-Royal, ont répondu à l'appel et soumis un film tourné spécifiquement pour le concours. Trois ans plus tard, le même concours verrait certainement affluer cinq ou six cents films.

L'émergence d'une culture tout court

Au Québec, le mouvement Kino et les soirées *Prends ça court* ont eu un effet structurant sur l'émergence tardive d'une culture du court métrage. Kino, né à Montréal en 1999, autour principalement de Christian Laurence et de Jéricho Jeudy, compte aujourd'hui quarante-quatre cellules dans quatorze pays. Au Québec seulement on en dénombre seize. Un phénomène ! Aucun autre regroupement de créateurs dans quelque pays que ce soit n'a autant d'antennes aux quatre coins de la planète. Kino encourage les cinéastes en herbe à saisir la caméra et à tourner avec les moyens du bord en mettant à leur disposition des lieux de diffusion et aussi, de manière informelle, un exceptionnel réseau d'entraide. L'ampleur du mouvement pose parfois problème. Ainsi les jurys formés par certains organismes de financement doivent encore apprendre à dissocier les cinéastes de leur appartenance à Kino, comme d'ailleurs certains programmeurs, aveugles ou paresseux. On ne saurait ramener plus de trois cents cinéastes à une simple étiquette et laisser entendre que tous leurs films se valent.

Quant aux soirées mensuelles *Prends ça court*, qui se tiennent au Monument national à Montréal, elles ont amené leur organisateur, Danny Lennon, à programmer, de manière plus ou moins occulte, plusieurs événements régionaux et à étendre son action au niveau international. Formule événementielle, vitrine de lancement conviviale, programmation vigoureuse, *Prends ça court* a vite fait sa marque. Son programmeur a d'ailleurs quitté la marge. Il est maintenant à l'emploi du Festival international du film de Montréal.

Il suffit généralement de l'apparition d'un noyau de mordus dans une ville de province pour que le court métrage y fasse des ondes de choc, brefs feux d'artifices dans certains cas, véritables vagues de fond ailleurs. Parfois il s'agit de la formation d'une cellule Kino, et on en trouve notamment à Matane, Alma, Saint-Hyacinthe, Trois-Rivières, Gatineau, Sherbrooke et Rimouski. Ailleurs le déclencheur est une cellule de production locale sans lien avec l'extérieur, les Racamés à Rouyn-Noranda, les Déclencheurs à Québec, les 3 Règ' à Saguenay, le collectif *Sans sens sûr* à Sherbrooke. Il arrive aussi qu'un festival joue un rôle de bougie d'allumage, que ce soit aux Îles de la Madeleine ou à Victoriaville. Il s'est d'ailleurs développé en quelques années une génération spontanée de festivals consacrés aux courts métrages, un réseau qui s'étend de Saguenay, le précurseur, à Sherbrooke en passant par Saint-Hyacinthe et Québec où on organise Vitesse Lumière, point de convergence de bien des objets cinématographiques non identifiés.

Tous les festivals, qu'ils proposent du nouveau cinéma ou des œuvres des trois Amériques, ont leur section courts métrages. La plupart savent la mettre en valeur. Alors que certains cherchent un profil à tâtons, d'autres font preuve d'excellence, par exemple le Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue où la sélection de courts métrages, fiction et animation, des films présentés en avant-programme, est de haute tenue, ce que complète la programmation éclatée de l'Espace vidéo. Vues d'Afrique réunit pour sa part une sélection très représentative de la production africaine et créole. Et FanTasia offre une sélection de courts métrages de genre peuplée de zombies et de super-héros. Indéniablement, le court métrage est maintenant un élément de programmation recherché.

Prêt pas prêt, on court !

Face à ce labyrinthe qui se complexifie un peu plus chaque année les courts métrages doivent apprendre à composer avec les exigences et contraintes des uns et des autres. Un film ne saurait être présenté en primeur partout, aussi les cinéastes, s'ils ne peuvent se reposer sur le savoir-faire d'un producteur ou d'un distributeur, doivent-ils apprendre à négocier, invitation, soirée d'ouverture, compétition, rétrospective, programme scolaire. Cela se complique évidemment à l'international où le Festival de Clermont-Ferrand, qui n'exige pas de primeur, demeure la référence absolue. Certes il y a un réseau d'événements généralistes, Brest, Oberhausen, Tampere, Toronto. Il existe aussi des réseaux spécialisés où circulent les films africains, ceux qui réfèrent à la culture juive, le cinéma gay, la science-fiction, l'horreur, l'animation. Seule l'expérience permet de s'y retrouver.



SILENCE ON COURT !

Nicolas Canuel dans le film *Capacité 11 personnes*, Gaël d'Ynglemare

La production québécoise a donc pris le virage numérique, pur territoire de la débrouille. Certains, comme *Télé sans Frontières*, les *Lucioles* et les *Déclencheurs*, ont fait du court métrage un outil au service de leur militantisme. D'autres, comme les membres de *Perte de signal* et ceux de la *Bande vidéo*, proposent plutôt une démarche artistique inspirée des arts plastiques. L'heure est à la pluralité, à la liberté d'expression.

Dans la continuité de la tradition d'improvisation qui a cours dans les secteurs de la musique et du théâtre on tourne au Québec des films instantanés, façon 48 heures, productions événementielles à base d'inventivité et d'adrénaline. Regard sur le court métrage au Saguenay a fait de ces courses contre la montre caméra à l'épaule une spécialité. Chaque année un jeune cinéaste accepte d'y tourner et d'y monter un film en deux jours, qui plus est en respectant des contraintes fixées par le public, un lieu, le trait de caractère d'un personnage, un accessoire, une réplique. Cela donne des films généralement divertissants, à consommer de préférence sur place. De son côté Kino a mis en place les populaires Kino Kabarets : des créateurs de divers horizons produisent et diffusent à la chaîne des films en tous genres en marge d'un festival. Née à Montréal, la formule a notamment été reprise à Bruxelles, Saint-Petersbourg, Madison, Manchester, Paris, Adelaïde et Lyon. Elle a permis au noyau dur de kinoïtes québécois d'établir des collaborations artistiques avec des collègues de plusieurs pays.

De plus, divers concours de courts métrages naissent un peu partout au Québec. Lancé à Québec, *Vidéaste recherché*, à sa quatorzième édition en 2004, fait figure d'ancêtre dans le domaine. La MRC Beauharnois-Salaberry a pour sa part créé *Jeunes cinéastes* dont la première édition se tenait en 2001. Le Festival du Documenteur de l'Abitibi-Témiscamingue organise également un concours, lequel alimente sa programmation. En Estrie on a lancé la Course Haut Saint-François. La liste s'allonge chaque année.

Le court... dans les écoles

Le court métrage étend également son rayonnement aux écoles secondaires, principalement grâce au programme L'œil cinéma mis en place par l'Association des cinémas parallèles du Québec qui couvre l'ensemble du territoire. D'autres mettent en place des projets d'initiation à la production destinés aux



SILENCE, ON COURT!

Pochette du DVD du groupe Phylactère Cola

élèves du secondaire, par exemple Festifilm dans la région de Lanaudière et les Tisserands du savoir à Beauharnois.

Nombre de cégeps et la plupart des universités comptent des étudiants en cinéma. Eux aussi tournent des courts métrages. Au niveau collégial, à la fin du printemps, les films sont réunis à l'Intercollégial. Du côté universitaire, plusieurs films participent à une tournée du Québec sous l'égide de Proje(c)t Y. Il faut également compter la production de l'Institut national de l'image et du son. On y respecte la répartition des tâches établie dans l'industrie cinématographique, un trio créatif formé d'un scénariste, d'un réalisateur et d'un producteur. Le court métrage n'est toutefois pas la chasse gardée des seuls étudiants en cinéma. Ainsi l'École de design de l'Université du Québec à Montréal propose chaque année une sélection de nombreux très courts non narratifs sous le titre *Dérappages*.

Le court... en salles

Le choix du numérique pose problème aux festivals tous formats encore attachés à l'argentique qui recherchent exclusivement des films sur support 35 mm. De plus il limite, du moins pour le moment, la circulation des courts métrages québécois en salles. Tout juste trois ou quatre films chaque année, généralement très courts, sont présentés en première partie d'un long métrage, sans partage des recettes, le plaisir de se savoir visible devant apparemment suffire. À l'été 2004, lorsque Silence, on court ! a monté pour les salles le programme Québécois tout court, *Sacrés Québécois* dans sa version européenne, en partenariat étroit avec la Société de

développement des entreprises culturelles (SODEC), le nombre restreint de courts métrages sur support film est vite apparu comme une limite. Or c'est justement en salle que l'on peut espérer marquer des points et élargir le public du court métrage au-delà du noyau dur des aficionados.

Malgré toute cette activité, à la SODEC le nombre de projets de courts métrages déposés ces dernières années est demeuré plutôt stable. Cela confirme le rôle de soupape joué par le numérique. On comptait 181 projets soumis en production en 2002-2003, 156 l'année suivante et 171 en 2004-2005. Le pourcentage de fictions peut atteindre 87 %. En fusionnant les demandes soumises au programme régulier et celles qui vont aux *Jeunes créateurs*, on enregistre un taux d'acceptation sous la barre de 20 %, c'est-à-dire plus ou moins une trentaine de courts métrages chaque année.

Ce sont encore les films subventionnés qui font les plus belles carrières au Québec à l'étranger, soit parce qu'ils ont le soutien d'un distributeur, soit simplement parce qu'ils sont de qualité plus professionnelle. On pense notamment à Oïo de Simon Goulet, *Les mots magiques* de Jean-Marc Vallée, *Déformation personnelle* de Jean-François Asselin, *Kuproquo* et *Noël blank* de Jean-François Rivard et *Capacité onze personnes* de Gaël d'Ynglemare.

Le court... sur le Web

C'est dans ce contexte, ou plutôt en amont, avant que le puzzle ne se précise, avant qu'il ne prenne sa forme actuelle, qu'est apparu Silence, on court ! (www.silenceoncourt.tv). Créée au secteur des nouveaux médias de Radio-Canada, la plate-forme web est en ligne depuis septembre 2001. On peut y visionner des courts métrages, québécois ou étrangers, en français ou sans paroles : près de 200 000 visionnages par an. Silence, on court ! constitue un espace interactif où on peut notamment placer une petite annonce, participer à un forum, consulter les actualités du court et répondre à des sondages. Le site multiplie les partenariats avec les acteurs les plus actifs du secteur du court métrage, qu'ils soient à Portneuf ou à Saint-Boniface. Silence, on court ! occupe une place unique dans la francophonie, la France, la Belgique et la Suisse accusant un retard de ce côté, du moins par rapport aux Américains et aux Japonais. En 2003, l'Office national du film du Canada s'est associé à Radio-Canada, en vertu d'une entente de trois ans qui assure l'avenir de Silence, on court !

Dès sa création Silence, on court ! a fait appel à une dynamique équipe de cinéastes, les Yannick B. Gélinas, Sandro Forte, Jéricho Jeudy, Richard Lacombe, Henry Bernadet, Dominique Laurence, Stéphane Lafleur, tous réalisateurs de courts métrages, pour tourner des reportages consacrés à tous les aspects de la vie du court métrage, production, scénarisation, réalisation, jeu, diffusion. En quatre ans Silence, on court ! a produit plus de 150 de ces webzines, banque de données audiovisuelle sans équivalent où que ce soit dans le monde qui documente non seulement le court métrage au Canada mais aussi en France, en Suisse, en Belgique, en Algérie, à Cuba, au Mexique, en Allemagne et en Finlande. Tous ces webzines sont archivés au www.silenceoncourt.tv.

La mise en ligne de Silence, on court ! correspondait à la naissance de la chaîne culturelle ARTV à l'automne 2001. Dès sa mise en ondes ARTV a proposé une émission hebdomadaire d'une heure consacrée aux courts métrages, le plus important rendez-vous télé du genre à ce jour. Tous les films présentés dans le cadre de l'émission sont diffusés, en simultané, sur le web. La convergence. Télé-Québec et Radio-Canada diffusent également des courts métrages, pour la plupart québécois, s'associant parfois plus spécifiquement à des groupes de production, les Chic'n Swell et Phylactère Cola.

Dans le prolongement de ses activités sur le web et à la télévision Silence, on court ! a entrepris de développer le public en salles. Dès la première année, la saison 2003-2004, Silence, on court ! a rejoint plus de 25 000 spectateurs, que ce soit en milieu scolaire, dans les festivals, au Beaubien, au Parallèle du Complexe Ex-Centris, dans les salles du Réseau Plus ou à l'étranger. Ce public très diversifié, mélange de jeunes adultes et de retraités, est allé voir, nombreux, divers programmes thématiques d'une heure trente, *Planète Kino*, *Complètement Kino*, *La folie des groupes*, *Les dessus et dessous* de Phylactère Cola, tous en numérique, et, en 35 mm, *Drôles de Français*.

En 2004-2005, Silence, on court ! montait deux nouveaux programmes en 35 mm, *Histoires belges* et *Sacrés Québécois / Québécois tout court*. Ils ont effectué des tournées au Québec et ailleurs au Canada français, pendant des plusieurs mois. Des programmes numériques thématiques, *Coups de gueule*, *Noël blues*, *Curieux, bizarre, étrange* et *Admission générale*, complétaient la programmation.

À l'hiver 2004 Silence, on court ! tenait une première édition de *La longue nuit du court*, dans le cadre de la Nuit blanche de Montréal en lumière. Dès la deuxième année le concept était repiqué sans autre forme de procès par des programmeurs à la recherche d'une formule gagnante, ce qui dans le secteur de l'audiovisuel constitue, comme chacun le sait, une forme d'hommage. N'empêche, Silence, on court ! a repris sa nuit en 2005 dans près d'une douzaine de villes, de la Nouvelle-Écosse au Manitoba. La formule, qui attire un public jeune, festif, a permis la présentation, simultanément dans plusieurs villes, d'un court métrage fait pour l'occasion, Comme une heure qui n'existe pas, réalisé par Christian Laurence et co-scénarisé par Marc-Antoine Godin. Le film met en vedette Geneviève Brouillette et Sébastien Delorme. La disponibilité des acteurs québécois à l'égard du court métrage est exemplaire, que ce soit Marcel Sabourin, Luc Proulx, David La Haye, Suzanne Clément, Pascale Montpetit ou Didier Lucien.

Le court à tout prix

Au Québec comme ailleurs, Internet a contribué à une meilleure diffusion des courts métrages, maintenant sollicités de toutes parts. Quelques cinéastes ont créé leur propre site. Il leur arrive même d'offrir aux internautes de télécharger les films et de les envoyer à qui ils veulent, ce qui ne garantit aucunement l'intégrité des œuvres. Ailleurs, des sites fédérateurs surfent sur la vague. On y présente des courts sans payer de licence. Encore là, la possibilité d'être vu semble constituer



Anne-Marie Cadieux dans le film TV *Dinner*, Vanessa-Tatjana Beerli

une forme de rétribution acceptable. C'est le cas par exemple du portail Open Art au Japon qui diffuse tout ce qu'on lui soumet, c'est-à-dire plusieurs centaines de films. Enfin, quelques sites porteurs, américains, Atom Films (www.atomfilms.shockwave.com) et Ifilm (www.ifilm.com), on jeté les bases encore fragiles d'une économie du web.

S'il faut se réjouir de l'existence de nouveaux débouchés pour les courts métrages, il faut toutefois nuancer. L'apparition de sites web spécialisés a en effet favorisé l'émergence d'une nouvelle génération de courts métrages. On trouve maintenant des films d'animation faits à l'aide de blocs Lego et des fictions artisanales qui parodient les phénomènes du jour et les films à la mode, *Matrix* ou *Star Wars*, toutes sortes de courts métrages qui n'existaient pas jusque-là. Aux États-Unis la tendance est très forte. Le prochain développement viendra du côté des téléphones portables. Certains modèles permettent déjà à leurs utilisateurs de regarder des courts métrages. On ne se leurrera pas en laissant croire qu'on y verra des films dramatiques d'une vingtaine de minutes. On y préférera évidemment les animations aux couleurs vives relevées d'effets sonores bruyants, dans le style japonais. Les créateurs québécois tardent à prendre ce virage.

Bien que la situation ait beaucoup changé dans le secteur du court métrage au Québec les revenus sont toujours rares et les distributeurs sérieux presque autant. La pénétration du marché DVD demeure symbolique. Quant aux moyens de production ils avoisinent souvent le zéro. De plus, en raison de l'inexpérience des producteurs, de nombreux films faits maison, sans accord préalable avec les ayants droit, ne peuvent être diffusés ni à la télévision, ni sur le web ni sur support DVD. Dans ce contexte, à défaut d'une improbable Agence du court métrage, il faut espérer la création d'un premier regroupement professionnel qui donnerait une voix forte aux créateurs et offrirait un pendant aux différents lobbys qui orientent l'industrie cinématographique. Le court métrage constitue un fabuleux territoire de liberté, un espace créatif voué à la recherche et au développement. Aussi convient-il non seulement de le défendre mais aussi de le mettre en valeur. ¶

La Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC) et
l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision – Québec présentent

INTERNET : MENACE OU POSSIBILITÉS ?

L'Internet et les nouvelles technologies numériques favorisent un plus large accès aux contenus culturels et modifient notre façon de les consommer. Après la musique, l'audiovisuel craint fort d'être la prochaine victime du piratage via les réseaux P2P. Le cinéma et la télévision tireront-ils avantage des nouveaux modes de consommation des contenus ou en feront-ils les frais ?

Pour l'heure, les désavantages semblent l'emporter. Comment créer, interpréter, produire des œuvres si les revenus d'exploitation sont menacés ? Alors que les distributeurs et propriétaires de salles déplorent les pertes de revenus occasionnées par le piratage, les sociétés de gestion cherchent encore à assurer adéquatement le respect de la propriété intellectuelle sur Internet.

Mais, les choses évoluent et vite. Ainsi, le marché de la musique en ligne vit une nouvelle phase de développement et les plates-formes légales de téléchargement se multiplient. Des boutiques virtuelles ont été lancées aux États-Unis, en France et au Canada. L'audiovisuel peut-il s'en inspirer et trouver des solutions novatrices pour assurer la viabilité et la vitalité du secteur ?

Certaines expériences sont d'ailleurs en cours. Outre les jeunes créateurs qui utilisent l'Internet comme outil de diffusion, certains joueurs de l'industrie y voient aussi une nouvelle fenêtre à utiliser, un défi à relever. Le modèle économique, permettant d'exploiter de façon rentable les œuvres sur Internet, est-il pour bientôt ?

Le colloque se penchera sur les questions que soulèvent l'Internet et les nouvelles technologies numériques dans l'industrie cinématographique et télévisuelle. Pour en parler, des représentants tant du milieu des nouvelles technologies, de la distribution, de la diffusion et de la production que de la création qui échangeront à la fois aux risques de piratage d'une œuvre cinématographique et télévisuelle sur Internet et les solutions possibles tant en matière de piratage que sur l'utilisation d'Internet comme outil éventuel de diffusion et d'exploitation légale des productions.

Le colloque s'adresse à tous les intervenants touchés par ces questions : du développeur-concepteur de contenus numériques, aux propriétaires de cinémas, distributeurs, diffuseurs, producteurs, fournisseurs d'accès Internet en passant par les auteurs, comédiens, réalisateurs et les artisans du cinéma, de la télévision et des nouveaux médias.

Le programme complet et le formulaire d'inscription sont disponibles à l'adresse suivante : www.sartec.qc.ca

Mercredi 20 avril 2005
8 h 30 à 17 h 30

Centre Mont-Royal
2200 Mansfield, Montréal

Information et réservations :
(514) 849-7448 poste 40
academie@acct.ca /
www.sartec.qc.ca

AU PROGRAMME

Animation : **Stéphane Garneau**

8 h 30

Inscription et petit-déjeuner

9 h 00

Mot de bienvenue et présentation de la thématique

• Sylvie Lussier, Auteure

9 h 15 – 10 h 00

Ici et ailleurs, un état des lieux

• Alain Brunet, Journaliste cyberculture, La Presse

• Serge Corriveau, Division des enquêtes – Association canadienne des distributeurs de films

10 h 00 – 10 h 45

Les aspects juridiques et techniques

• Éric Franchi, Avocat, Franchi & Associés

• Jean François Gagnon, Président, LVL Studio

11 h 00 – 12 h 30

L'Internet, les créateurs et l'industrie

• Marc Grégoire, Président, SARTEC

• Pierre Curzi, Président, UDA

• Michel Coulombe, programmateur, Silence on court!

• André Lauzon, producteur, Zone3

• Laurie Jones, Directrice Communications et Développement des réseaux, ONF

14 h 00 – 15 h 15

Conférence – *In Memoriam*

• Djamil Kemal, Directeur Marketing, Lexis Numérique

15 h 45 – 17 h 30

Modèles économiques

• Nicola Lemay, Cinéaste d'animation

• Solange Drouin, Vice-présidente aux affaires publiques et directrice générale, ADISQ

• Patrick Roy, Vice-président principal, Alliance Atlantis Vivafilm

• Alain Brunet, Journaliste, La Presse

• Lucie Lalumière, Directrice générale, Nouveaux médias, Radio-Canada

• Ré Jean Séguin, Directeur général, Association des propriétaires de cinémas et cinéparcs du Québec

Ce colloque est rendu possible grâce à la participation financière de Téléfilm Canada, la SODEC, le Fonds de radiodiffusion et des nouveaux médias de Bell et au soutien de l'Association des propriétaires de cinémas et cinéparcs du Québec et la Société Radio-Canada.

Séries jeunesse

Le jeune public francophone dépossédé de sa culture et privé de ses artistes



La Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC) et l'Union des artistes (UDA) tenaient un point de presse le 15 février dernier pour annoncer le dépôt d'une plainte à la Commissaire aux langues officielles, madame Dyane Adam, et rendre publique une étude dénonçant une situation lamentable en séries jeunesse.

Le 17 mars dernier, dans sa lettre en réponse à notre demande d'enquête, madame Adam nous a informé que son équipe a fait une lecture attentive du rapport et qu'elle « étudie avec soin cette question complexe afin de proposer une approche pour la poursuite du dossier, qui touche notamment la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. En vertu de cette partie de la *Loi*, le gouvernement canadien est engagé à favoriser l'épanouissement des minorités de langue officielle et à promouvoir le français et l'anglais dans la société canadienne. » Notre plainte a donc été jugée recevable et notre dossier a été pris en charge. Nous vous tiendrons au courant de la suite des événements.

L'étude a aussi été envoyée à tous les députés provinciaux et tous les députés du Québec à Ottawa de même qu'à différents organismes du milieu.

Outre la réponse de madame Adam, le dossier a fait l'objet d'une question à la Chambre des communes. Il a également été discuté avec Téléfilm Canada et le ministère du Patrimoine canadien.

À ce jour, notons deux réponses par voie de communiqué dont celle de Télé-Québec mentionnant, entre autres, « comprendre les objectifs, bien légitimes, poursuivis par la SARTEC et l'UDA dans leur étude sur les séries jeunesse publiée le 15 février dernier ».

Nous vous invitons à consulter l'étude intitulée « *Séries jeunesse et animation : le jeune public francophone dépossédé de sa culture et privé de ses artistes* » dans notre site Internet à l'adresse suivante : www.sartec.qc.ca. Nous présentons ici un résumé.

RÉSUMÉ

Après avoir analysé la coproduction et la production nationale en animation, puis la programmation de quatre diffuseurs en animation et en jeunesse, la SARTEC et l'Union des artistes constatent que la majorité des émissions offertes au jeune public sont des versions de séries originales de langue anglaise et que **les interventions des gouvernements ont contribué au déclin de la production télévisuelle francophone en animation comme en jeunesse**. Nos politiques publiques ne garantissent plus au secteur francophone l'accès à une juste part des investissements culturels et les auteurs et les comédiens ont ainsi perdu des occasions d'écrire, d'interpréter ou de doubler plusieurs centaines d'heures de télévision.

ÉTAT DE LA SITUATION

L'état de la **coproduction** d'animation, déjà décrit par la SARTEC en 2002, a fait l'objet d'une mise à jour et la situation n'apparaît guère plus réjouissante aujourd'hui. Ainsi, on constate que :

- la **proportion de projets écrits en anglais s'est encore accrue** ;
- l'anglais demeure prédominant lorsque le coproducteur majoritaire est canadien ;
- l'écriture en anglais gagne du terrain lorsque le coproducteur français est majoritaire.

Mais le présent rapport SARTEC/UDA fait des constats encore plus troublants pour les **productions d'animation dites « 100 % canadiennes »** et révèle que :

- la production d'animation dite « 100 % canadienne » est aussi importante que la coproduction (692 millions \$ versus 746 millions \$ pour un total de 1,4 milliard de dollars) ;
- la situation du français dans les productions « 100 % canadiennes » est plus désastreuse que pour les coproductions, **les œuvres « francophones »** représentant un dérisoire 2,5 % du total ;
- **l'habituelle répartition linguistique (30/70) ne s'est pas appliquée** à ces productions ;



- en 10 ans, la production francophone a été **privée de plusieurs centaines de millions de dollars.**

L'animation s'adressant généralement à un jeune public, l'étude a ensuite porté sur l'ensemble de la programmation jeunesse et animation afin d'évaluer l'offre télévisuelle globale de langue française. Les résultats de la recension de l'UDA de la programmation de quatre diffuseurs sont plutôt inquiétants.

VRAK.TV n'a que 16 % de ses séries produites localement, la Société Radio-Canada, 15 % et Télé-Québec, 23 %. Pour sa part, Télétoon, n'a recouru à aucun auteur québécois de langue française et n'a fait appel à des comédiens d'ici que dans 33 % des doublages.

Pour les 173 séries d'animation et jeunesse répertoriées :

- seulement 11 % sont des séries locales produites ici en français ;
- si 54 % des séries sont canadiennes, il s'agit le plus souvent de coproductions ou de séries originales de langue anglaise ;

- 24 % seulement des 149 séries nécessitant une version (voix originales ou doublage) ont fait appel à des comédiens québécois ;

En résumé **89 % des séries n'ont fait appel à aucun auteur et plus des deux tiers (68 %) à aucun comédien québécois de langue française.** Non seulement, la place occupée par les séries locales est nettement insuffisante, mais les **doublages sont réalisés à l'étranger dans 76 % des cas**, même si la majorité des séries (75 sur 149) nécessitant un doublage sont considérées canadiennes.

RECHERCHE D'EXPLICATIONS

Les difficultés en animation et en jeunesse reposent sur des problèmes systémiques. Faute de revenus publicitaires, ces productions intéressent moins les diffuseurs francophones et doivent trouver d'autres alternatives.

Le rapport SARTEC / UDA démontre cependant que l'essor de l'animation a surtout reposé sur les droits payés par les diffuseurs canadiens et le financement gouvernemental. **La recherche de financement étranger, voire américain, est insuffisante pour expliquer l'hégémonie de l'anglais en animation.** Même quand les fonds sont **majoritairement canadiens, la place de la langue française demeure insignifiante.**

Le financement public a surtout reposé sur **les crédits d'impôt**, lesquels n'assurent aucune ventilation linguistique et **n'ont pas su garantir au secteur francophone une proportion équitable des investissements.** En fait, la définition même de contenu canadien ne contient aucune référence linguistique, ce qui fausse l'analyse de l'impact des politiques culturelles dans le secteur audiovisuel.

Le volet sélectif, qui aurait dû maintenir la répartition linguistique, a été mal appliqué comme en témoigne le financement par le Fonds canadien de télévision de plusieurs séries d'animation de langue anglaise à partir de l'enveloppe francophone.

Même le **CRTC**, en modifiant la notion de diffusion originale, **a défavorisé les émissions jeunesse locales** de langue française en permettant aux canaux spécialisés de remplir leur quota par le recyclage d'œuvres de langue anglaise, souvent doublées en français à l'étranger. De plus, le CRTC a également erré en renonçant aux exigences en matière d'émissions dramatiques et d'émissions jeunesse pour les diffuseurs conventionnels et en laissant aux télédiffuseurs publics et spécialisés le soin de combler ces besoins.

Enfin, quand l'existence de certaines règles favorisait la production francophone ou le doublage par

Un bilan positif !

Voici donc en vrac, un aperçu de la couverture médiatique :

15 février 2005

- Info 690, nouvelles – entrevue Marc Grégoire
- CKAC, nouvelles 12 h et 12 h 50 – entrevue Marc Grégoire
- Désautels, Première chaîne, 16 h 40 – entrevue Pierre Curzi

16 février 2005

- Bulletin info Culture – entrevue Marc Grégoire
- « *Dans une galaxie loin de chez nous* », Nathalie Petrowski, La Presse
- « *L'UDA et la SARTEC s'en remettent à Dyane Adam* », (ag) Qui fait Quoi
- « *Télévision – La place des francophones dans les émissions jeunesse laisse à désirer* », Paul Cauchon, Le Devoir
- « *Cri d'alarme* », Zone culture, site Radio-Canada
- « *La SARTEC et l'UDA déposent une plainte à la Commissaire aux langues officielles* », Ciné-TV-Multimédia

17 février 2005

- « *Des miettes pour les Québécois* », Sylvain Prévâté, Journal de Montréal
- « *Des pratiques douteuses sont dénoncées* », Sylvain Prévâté, Journal de Montréal

20 février 2005

- Dimanche magazine, Première chaîne – entrevue Marc Grégoire

22 février 2005

- Maisonneuve en direct, Première chaîne – entrevue Marc Grégoire

1er mars 2005

- CHOQ-FM – Prenez position (Radio sur le Web de l'UQAM) – Entrevue de Marc Grégoire

mars 2005

- « *Exit les francophones* », Marie-Ève Maheux, Montréal Campus (journal de l'UQAM) – Entrevue de Marc Grégoire et Anne-Marie DesRoches

nos comédiens, une application laxiste a joué contre nos artistes.

PISTES DE SOLUTIONS

Conscientes des ramifications nombreuses de ce dossier, de la multiplicité des intervenants et des politiques ou mesures en cause, la SARTEC et l'UDA ont multiplié les interventions ces derniers mois, mais ont l'impression que les parties en présence se renvoient la balle.

La SARTEC et l'UDA mettent de l'avant une série de mesures et demandent :

- Que la définition de **contenu canadien** inclut une **pondération linguistique** ;
- Que le FCT réserve **l'enveloppe francophone à des projets écrits et tournés en langue française** ;
- Que le CRTC **resserre la définition de diffusion originale et de contenu canadien et impose des conditions spécifiques** en matière de dramatiques originales **aux services spécialisés** ;
- Que les diffuseurs publics francophones réservent **leurs investissements à des séries écrites et tournées ici en langue française** ;
- Que les gouvernements fédéral et provincial mettent de l'avant des **mesures propices à corriger l'absence d'équité linguistique dans les crédits d'impôt** ;
- Que l'on consacre les fonds nécessaires pour **stimuler l'écriture de l'animation en langue française** ; que les fonds disponibles via le mini-traité Canada-France ne servent qu'à soutenir des productions en français et qu'un fonds pour la traduction des œuvres du français vers l'anglais soit créé ;
- Que les règlements du CRTC exigent **que les émissions canadiennes diffusées ici** (en particulier les émissions soutenues par le FCT et par les accords de coproductions non-francophones), **soient doublées ici**, quitte à refaire un nouveau doublage ;
- Que le **fonds de doublage (ou tout autre mécanisme d'aide) obtienne les montants nécessaires** pour répondre à cette demande ;
- Que l'on **ouvre le débat sur la loi interdisant la publicité aux enfants** pour en cerner l'impact sur le financement de la production locale francophone en jeunesse et animation ;
- Que le dossier soit analysé tant à la lumière de la **loi fédérale des langues officielles** que de la **Charte québécoise de la langue française** ;
- Que le ministère québécois de la Culture et le ministère fédéral du Patrimoine assurent la **prise en charge politique de ce dossier.** ¶

À vos claviers !

TÉLÉFILM Canada

Programme d'aide à l'écriture de scénarios

Projets de long métrage de fiction

Prochains dépôts : 3 mai et 11 octobre 2005

Les projets doivent être reçus au plus tard à la date mentionnée.

personne-ressource : Brigitte Dupré

DUPREB@telefilm.gc.ca

tél.: (514) 283-6363 ou 1 800 567-0890

www.telefilm.gc.ca

SODEC

Programme d'aide à la scénarisation

Aide sélective aux scénaristes et aux scénaristes-réalisateurs –

secteurs privé et indépendant

dépôts : en tout temps – à partir du vendredi 1^{er} avril 2005

Programme d'aide aux jeunes créateurs

Aide sélective – scénarisation

Prochain dépôt – lundi 9 mai 2005

Aide à la production

Prochain dépôt – mardi 15 février 2005

tél.: (514) 841-2200 ou 1 800 363 0401 / téléc.: (514) 864-3949

www.sodec.gouv.qc.ca

cinematv@sodec.qc.ca

UNEQ

PROJET DE LOI CONTRE LES ŒUVRES SUR LA SEXUALITÉ ADOLESCENTE

Le gouvernement fédéral envisage actuellement d'interdire toute œuvre artistique, éducative, médicale ou littéraire qui traite de sexualité adolescente sous prétexte de lutter contre la pornographie juvénile. Le 23 mars dernier, l'Union des écrivaines et écrivains québécois a alors déposé un mémoire auprès du comité fédéral chargé d'étudier le projet de loi C-2.

Le projet de loi pourrait avoir de graves conséquences pour bien des artistes, quelle que soit leur discipline et, tout récemment, l'UNEQ a demandé aux associations artistiques de se prononcer sur la question, que ce soit par le biais de la Conférence canadienne des arts, qui coordonne les efforts du côté anglophone, ou en appuyant leur mémoire. Plusieurs associations ont déjà appuyé cette position dont, entre autres, la SARTEC, le CQT, le RAAV, la SACD, l'UDA et la Ligue des droits et libertés.

Pour signaler votre appui ou obtenir plus de renseignements, contactez : Charles Montpetit, responsable du Comité liberté d'expression de l'UNEQ au (514) 727-5622 ou par courriel à cmontpetit@hotmail.com.

L'AVENIR DE NOTRE CINÉMA

Comité permanent du
Patrimoine canadien

Le ministère du Patrimoine canadien a récemment entrepris l'examen de la politique cinématographique et le Comité permanent du Patrimoine canadien tiendra des audiences publiques les 20 et 21 avril prochains à Montréal.

Le Comité permanent a pour mandat d'évaluer l'influence et l'efficacité de la politique cinématographique canadienne ainsi que la structure et l'efficacité des mécanismes de soutien direct et indirect (Téléfilm Canada, Office national du film, Fonds canadien de télévision, crédits d'impôt, par exemple).

L'étude a pour objectif de découvrir dans quelle mesure la politique cinématographique canadienne du gouvernement fédéral a contribué à développer et à retenir des créateurs talentueux, à favoriser la qualité et la diversité du cinéma canadien, à accroître le nombre de spectateurs, ici et à l'étranger, ainsi qu'à préserver et à diffuser notre collection de films canadiens.

Le Comité compte présenter son rapport à la Chambre des communes le plus tard au 23 juin 2005.

En février dernier, la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma a déposé un mémoire auprès du Comité dans lequel nous avons formulé nos commentaires quant à l'évolution du gouvernement fédéral en appui à l'industrie cinématographique. Le mémoire est affiché sur notre site Internet (www.sartec.qc.ca) dans la section « Communiqués et informations ».

Nous présentons ici quelques-uns des faits saillants :

- Notre cinéma doit donner des œuvres qui reflètent les diverses tendances et contribuer à ce qu'elles puissent trouver leur public. En définitive, la qualité de l'œuvre doit primer, car un film de qualité arrivera à rejoindre son public.
- Les investissements en culture doivent servir à créer des œuvres qui reflètent notre imaginaire, notre identité. L'identité culturelle d'une œuvre repose sur les histoires qu'elle raconte, la langue qu'elle utilise, les points de vue qu'elle véhicule, bref elle s'appuie sur l'apport des créateurs et artistes.
- Produire un film sans un scénario solide, c'est risquer plusieurs millions de dollars sur du sable mouvant. Investir en scénarisation s'avère donc rentable et l'ajout de fonds en long métrage a contribué à accroître la qualité des scénarios. Ce que le fonds du long métrage a également permis, c'est de diversifier les lieux de développement en finançant et les producteurs et les auteurs.
- Par le passé, plusieurs dans l'industrie avaient, en effet, déploré le nombre restreint de scénaristes œuvrant régulièrement en cinéma. Le risque démesuré assumé par les auteurs qui devaient parfois consacrer des mois à leurs projets pour tenter, souvent en vain, d'y intéresser un producteur, était un frein réel. Le programme d'aide à l'écriture, d'ailleurs réclamé par la SARTEC et nos collègues de la Writers Guild of Canada, a permis d'amortir, en quelque sorte, le risque de la création et a favorisé le démarrage de projets d'écriture.
- Quoiqu'il en soit, le soutien accru à la scénarisation que ce soit par ce programme ou par l'augmentation des sommes en développement accessibles aux producteurs nous est apparu un des éléments les plus pertinents de la politique fédérale qui doit être maintenu voire consolidé.
- Notre cinéma ne doit pas être victime de son succès. Il faut à la fois maintenir les budgets de production à un niveau acceptable et produire suffisamment de films. Revenir à des budgets réduits serait un malheureux retour en arrière et produire moins de films équivaldrait à renoncer à occuper notre marché national. Il est donc impératif que le volume de production francophone soit maintenu et que les fonds nécessaires y soient consacrés.
- Un cinéma dynamique est éclectique, et fait place tant au succès public que d'estime. Créer, c'est aussi prendre des risques et ne récompenser que le seul rendement peut contribuer à scléroser un secteur, d'autant plus que ce rendement peut être multiforme.

- Le financement lié à la performance n'a pas nécessairement donné les résultats escomptés et il y aurait peut-être lieu d'en réévaluer la pertinence.
 - La SARTEC a donc des réserves sur le volet performance et ne privilégie pas nécessairement son maintien. Toutefois, si celui-ci devait être maintenu, il faudrait que les paramètres en soient précisés pour que :
 - D'une part, l'enveloppe performance ne s'élève jamais à plus de 50 % des fonds disponibles en production et ;
 - Que d'autre part, les créateurs soient également associés de façon significative au succès de l'œuvre. Pour les scénaristes que la SARTEC représente, cette association à la performance pourrait prendre la forme d'un investissement sur leur prochain projet en développement, par exemple.
 - Associer les créateurs et artistes aux instances consultatives ou décisionnelles témoigne certes de l'importance accordée aux impératifs culturels dans une politique du long métrage, mais le gouvernement devrait faire en sorte qu'ils puissent jouer un rôle plus actif.
- Enfin, nos commentaires ont porté davantage sur le premier volet de l'évaluation et s'articulent autour de 4 recommandations.
- **Nous recommandons le maintien du programme d'aide à l'écriture de scénarios et souhaitons une majoration de l'aide octroyée par scénario.**
 - **Nous recommandons d'octroyer les fonds nécessaires pour assurer une masse critique suffisante de films de langue française, compte tenu de la hausse des budgets de production moyens.**
 - **Si le volet performance du programme devait être maintenu, nous recommandons que jamais plus de 50 % des fonds disponibles en production n'y soient consacrés et que les créateurs soient associés de façon significative à ladite performance.**
 - **Nous recommandons enfin, que le comité aviseur soit maintenu, mais que les représentants des artistes ou créateurs puissent être délégués par les associations concernées ou choisis au sein de leurs conseils d'administration. ¶**

CONGRÈS APFTQ 2005

Le Congrès annuel de l'APFTQ se tiendra le 26 avril 2005 au Hilton du Lac-Leamy, à Gatineau. L'événement réunira une fois de plus les producteurs indépendants de films et de télévision du Québec ainsi que leurs partenaires du milieu. Producteurs, diffuseurs, distributeurs, agences gouvernementales, associations professionnelles, organismes de financement et autres partenaires d'affaires sont conviés à participer à une journée de tables rondes et de conférences. Les thèmes abordés toucheront les tendances mondiales en télévision, l'exportation, le placement de produit, le documentaire et le long métrage. Le président de la SODEC, M. Jean-Guy Chaput, et le directeur général de Téléfilm Canada, M. Wayne Clarkson, prendront la parole lors de repas-causeries. Pour tous les détails et pour vous inscrire, cliquez sur <http://www.apftq.qc.ca/fr/evenements/congres.asp>

Céline Pelletier

Directrice des communications

Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ)

(514) 397-8600 poste 228

cpelletier@apftq.qc.ca

GALA ANNUEL DE FEMMES DU CINÉMA, DE LA TÉLÉVISION ET DES NOUVEAUX MÉDIAS (FCTNM)

le jeudi 21 avril 2005

Centre Mont-Royal

2200 Mansfield, Montréal

Prix : membre 124 \$ / ami 140 \$ / non-membre 155 \$

Billetterie : (514) 289-9039

louis.bouchard@fctnm.ca

HOT DOCS

du 22 avril au 1^{er} mai 2005

LE FORUM DOCUMENTAIRE DE TORONTO

27-28 avril 2005

www.hotdocs.ca

info@hotdocs.ca

tél. : (416) 203-2155

FESTIVAL INTERNATIONAL DE TÉLÉVISION DE BANFF

du 12 au 15 juin 2005

Information : info@banff2005.com

www.banff2005.com

tél. : 403-678-1216

À SURVEILLER

Quatrièmes rencontres internationales des organisations professionnelles de la Culture

Coalition pour la diversité culturelle

Madrid, Espagne

du 9 au 11 mai 2005

www.cdc-ccd.org

www.coalicionedc.org

AVEC QUI SIGNER UN CONTRAT SARTEC

Les auteurs doivent signer des contrats sous juridiction SARTEC avec nombre de producteurs privés ou publics. Voici une liste à jour des producteurs couverts par une entente SARTEC.

Les producteurs publics et les producteurs liés à un diffuseur

Ces producteurs sont signataires d'ententes collectives distinctes avec la SARTEC.

RADIO-CANADA
TÉLÉ-QUÉBEC
GROUPE TVA INC. (JPL ET JPL II)
OFFICE NATIONAL DU FILM
PRODUCTIONS CARREFOUR INC.
TVOntario
TV5
TQS-Point final

Les producteurs indépendants

Deux ententes collectives sont en vigueur entre la SARTEC et l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) : l'une en télévision, l'autre en cinéma. Les producteurs indépendants se répartissent en trois catégories.

Les producteurs membres de l'APFTQ

Toute filiale détenue à 100 % des actions votantes du capital-action par une entité corporative qui est membre régulier ou membre stagiaire de l'APFTQ est automatiquement considérée membre de l'APFTQ aux fins de l'application des ententes collectives signées par l'APFTQ. Ces producteurs sont couverts par les ententes collectives en télévision et en cinéma.

Les producteurs ex-membres de l'APFTQ

En vertu de la *Loi sur le statut de l'artiste*, les producteurs qui étaient membres de l'APFTQ lors de la signature d'une entente collective y demeurent assujettis même s'ils ont quitté les rangs de cette association. En télévision, les producteurs qui étaient membres de l'APFTQ en mars 2001 sont donc encore concernés par l'entente collective. En cinéma, les producteurs, membres de l'APFTQ en mars 2003 sont liés, même s'ils quittent l'APFTQ par la suite.

Mais quelle que soit la situation de votre producteur, particulièrement s'il n'est pas couvert par une entente collective, n'hésitez pas à appeler la SARTEC avant d'apposer votre signature au bas d'un contrat.

Producteurs de l'APFTQ

187113 CANADA INC.
ACPAV
AETIOS PRODUCTIONS INC.
AL DENTE (LES PRODUCTIONS)
ALTAU.TV INC.
AMÉRIMAGE -SPECTRA
APARTMENT 11 PRODUCTIONS
ARTS ET IMAGES PRODUCTIONS INC.
AVANTI CINÉ-VIDÉO
B612 COMMUNICATIONS
BALIVERNA FILMS INC.
BBR INC. (PRODUCTIONS) (Équipe Spectra)
BLUE STORM TÉLÉ INC.
BORÉAL FILMS INC. (LES PRODUCTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES)
CASABLANCA INC. (LES PRODUCTIONS)
CHASSE GALÉRIE (LES PRODUCTIONS)
CHRISTAL FILMS PRODUCTIONS INC.
CINÉ-GROUPE
CINÉLANDE ET ASSOCIÉS INC.
CINÉMAGINAIRE INC.
CINÉ QUA NON MÉDIA
CINÉ QUA NON FILMS INTERNATIONAL INC.
CINÉ TÉLÉ ACTION
CIRRUS COMMUNICATIONS INC.
CITÉ-AMÉRIQUE
COMMUNICATIONS CLAUDE HÉROUX PLUS
CONSTELLATIONS 2001 INC.
DIVERTISSEMENT COOKIE JAR INC. (CINAR)
ECP INC. (GROUPE)
EGM LTÉE (LES PRODUCTIONS)
ENCORE TÉLÉVISION
ÉQUINOXE INC. (LES PRODUCTIONS)
ÉRÉZI (PRODUCTIONS)
EURÉKA! PRODUCTIONS INC.
FABRIQUE D'IMAGES LTÉE (LA)
FAIR PLAY (GROUPE)
FÊTE INC. (LES PRODUCTIONS LA)
FILMS DE L'ISLE INC.
FILMS TRAFIK INTERNATIONAL INC.
FORUM FILMS INC.
FVR MÉDIA INC.
GALAFILM INC. (A. GELBART QUÉBEC INC.)
GFP INC. (LES PRODUCTIONS)
GLACIALIS INC. (PRODUCTION)
GO FILMS INC.
GRAND NORD QUÉBEC INC. (PRODUCTIONS)
GUILLEDOU INC. (LES PRODUCTIONS)
HYPERZOOM INC. (PRODUCTIONS)
I CINÉMA TÉLÉVISION INC.

ICOTOP INC. (GROUPE)
IDÉACOM INTERNATIONAL
IMPEX INC. (LES PRODUCTIONS)
INFORM-ACTION FILMS INC.
JB MÉDIA (3868265 CANADA INC.)
JET FILMS INC.
JEU D'OMBRES INC. (PRODUCTIONS)
JUSTE POUR RIRE INC. (GROUPE TV)
LANY INC. (LES PRODUCTIONS)
LÉA PASCAL INC. (PRODUCTIONS)
LOCOMOTION INC. (GROUPE)
LUCITÉ INC. (PRODUCTIONS)
MACUMBA INTERNATIONAL INC.
MAG 2 (LES PRODUCTIONS)
MATCH TV INC.
MAX FILMS INC.
MÉGAFUN INC. (LES PRODUCTIONS)
MELENNY PRODUCTIONS INC.
MICRO SCOPE INC.
MUSE (LES ENTERPRISES DIVERTISSEMENT)
NANOUK FILMS LTÉE
NOIR SUR BLANC LTÉE (LES PRODUCTIONS)
NOVA MÉDIA INC. (PRODUCTIONS)
NOVEM PRODUCTION INC.
ORBI-XXI PRODUCTIONS INC.
OSTAR (LES PRODUCTIONS)
PARK EX INC. (PRODUCTIONS)
PAT TÉLÉPRODUCTIONS
PIXCOM INC. (PRODUCTIONS)
PLANÈTE BLEUE COMMUNICATION INC.
POINT DE MIRE INC. (LES PRODUCTIONS)
PRAM QUÉBEC INC.
PRESSE TÉLÉ (LA)
PRODUCTIONS 23 INC. (LES)
PRODUCTIONS J INC.
ROCH BRUNETTE INC. (PRODUCTIONS)
ROGER HÉROUX INC. (LES PRODUCTIONS)
ROSE FILMS INC.
SCÉNO VISION INC.
SCREEN PEOPLE INC.
SHOOTFILMS INC. (LES PRODUCTIONS)
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE PRODUCTION 2 INC.
SOGESTALT TÉLÉVISION QUÉBEC INC.
SOMA PUB INC.
SOVIMAGE INC. (LES PRODUCTIONS)
SPECTRA ANIMATION
SPHÈRE MÉDIA PLUS INC.
SUBSÉQUENCE (DIVERTISSEMENT) INC.
SWAN (COMMUNICATIONS)
S.W.A.T. FILMS INC.
SYNERCOM TÉLÉPRODUCTIONS INC.
TÉLÉFICION INC.

TÉLÉ-GÉNIK INC. (LES PRODUCTIONS)
TÉLÉMISSION INFORMATION INC.
TÉLÉ-VISION (GROUPE)
THALIE INC. (LES PRODUCTIONS)
TOTALE FICTION INC. (PRODUCTIONS)
TOUT ÉCRAN INC.
TRAIT D'UNION (LES PRODUCTIONS)
TRANSFILM INC.
TRINÔME-INTER INC.
TUTTI FRUTTI FILMS INC.
UBERDO PRODUCTIONS
VÉLOCITÉ INTERNATIONAL INC.
VENDÔME TÉLÉVISION INC.
VENDREDI INC.
VENT D'EST INC. (LES PRODUCTIONS)
VERSEAU INTERNATIONAL INC.
VIC PELLETIER (LES PRODUCTIONS)
VIDÉOFILMS LTÉE (LES PRODUCTIONS)
VIRAGE (PRODUCTIONS)
VIVAVISION INC.
VOODOO MÉDIA ARTS (1998) INC.
WIZZFILMS INC.
ZÉRO INC. (LES PRODUCTIONS)
ZINGARO INC. (FILMS)
ZONE3 INC.
ZULU FILMS INC.

Ex-membres de l'APFTQ

Entente télévision

ARICO FILM COMMUNICATION
A ZINAMÉ INTERNATIONAL INC.
CHARIOT COMMUNICATIONS INC.
CINÉPIX INC. (FILMS)
CINÉVENT INC.
CINÉVIDÉO INC.
DDI TÉLÉVISION INC.
J. BÉLIVEAU PRODUCTIONS INC.
KAOMAX (COMMUNICATIONS)
LYLA FILMS INC.
MICHEL GAUTHIER PRODUCTIONS
MIMI FERNAND PRÉSENTENT INC.
NÉO FILMS INC.
PRODUCTIONS GLG MÉDIA (LES)
PUNCH ! INTERNATIONAL INC.
SAGITTAIRE INC. (LE GROUPE)

Entente cinéma

BLOOM FILMS 1998 INC.
LYLA FILMS INC.
PRODUCTIONS GLG MÉDIA (LES)
PRISE XIII (PRODUCTIONS)
VITALMÉDIA INC.